



Municipalité :
Vos nouveaux élus

p. 9



Affaires scolaires :
Mieux comprendre
les rythmes scolaires

p. 8



Festivité :
Corso : un succès
assuré !

p. 18

N° 02

Décembre 2014

L'Édit'orial

de Roussillon

L'actualité de votre ville...

www.ville-roussillon-isere.fr

WORLD

HTTP

Roussillon sur la toile...

<http://ville-roussillon-isere.fr>

découvrez-vite
le nouveau site de la Ville !

WWW

LINK

N° 01
Juillet 2014

Sommaire

Vie sociale – Santé p. 4

Sécurité p. 6

Commémorations p. 7

Affaires scolaires p. 8

Municipalité p. 9

Expression des groupes p. 12

Sport p. 13

Finances p. 14

Urbanisme p. 15

Commerce et artisanat p. 16

Patrimoine, culture et animation p. 18

Jeux p. 23



Directeur de la publication : Robert Duranton
Directrice-adjointe de la publication : Véronique Mas
Rédaction : Élus et service communication
Illustrations et photographies : Jean-Yves Mouchel,
Karima Achouri,
Marie Clot, Véronique Mas
Conception : service communication
Tirage : 4500 exemplaires
Distribution : Tout Serv'
Téléphone : Hôtel de Ville : 04.74.29.01.00
Fax : 04.74.29.01.02



L'Édito du maire



Chères Roussillonnaises,
chers Roussillonnais, chers amis,

Le numéro 2 de l'Édit'orial de Roussillon est entre vos mains. Je vous en souhaite d'ores et déjà bonne lecture. L'été est passé. Il ne restera pas gravé dans les mémoires comme la saison ensoleillée du siècle et déjà les premiers frissons de l'automne apparaissent.

De nombreux faits marquants ont jalonné notre quotidien. Cela n'a pas toujours été facile mais les résultats sont là, probants. Le 9 août dernier a été une journée particulièrement bien réussie, depuis les visites du château jusqu'au bal de fin de soirée.

Le 2 septembre a eu lieu la rentrée scolaire. Elle s'est caractérisée par de nouveaux rythmes imposés par la loi, des temps d'activités périscolaires, des changements liés au plan de circulation, des travaux. Mon équipe et moi-même sommes restés attentifs les deux mois d'été afin d'organiser au mieux cette rentrée scolaire. Au cœur de nos préoccupations, l'enfant. Une rentrée sereine est souvent le signe d'une année réussie.

À cette rentrée scolaire sont venues s'ajouter d'autres manifestations telles que « Jour de fête », dans l'esprit toujours renouvelé du 450^{ème} anniversaire de l'Édit de Roussillon. Le forum des associations a suivi quelques jours après. Événement incontournable de la rentrée, porté par le conseil municipal des jeunes, il a lui aussi obtenu un franc et légitime succès. Le forum de la santé avec sa trentaine de stands et ses intervenants de haute qualité a connu, pour cette première édition un tel succès qu'il me paraît indispensable d'en renouveler la teneur.

Enfin, beau succès économique, l'implantation d'Hexcel sur la plateforme chimique, aujourd'hui entérinée avec ses deux cents emplois à la clé. Et puis, nous avons accueilli sous un soleil printanier les nouvelles familles roussillonnaises le 18 octobre dernier.

Aujourd'hui, nous avançons avec l'intime conviction de répondre à l'attente de tous. Des dossiers vont venir s'inscrire au cours des prochains mois : un système de vidéosurveillance pour assurer la sécurité des habitants, des initiatives en faveur du commerce, l'achat d'une balayeuse, un comité de quartier en préparation, des projets tournés vers la réhabilitation de certains quartiers, le projet de création d'un city-parc sur le quartier de Bel-Air, la permanence en mairie du samedi matin...

Et aujourd'hui, je peux vous en donner l'exclusivité, malgré un effort considérable demandé aux collectivités par le gouvernement en place obligeant à des choix budgétaires et politiques particulièrement difficiles, la résolution d'un engagement que nous avons pris au cours de la campagne électorale : la baisse de vos impôts dès 2015 !

Nos élus sont présents sur le terrain, attentifs et efficaces. Ils sont les voix de la municipalité et des Roussillonnaises et Roussillonnais. Maintenant, place à la lecture de votre magazine en vous souhaitant une belle fin d'année 2014. ■

Robert Duranton,
maire de Roussillon





Le repas des aînés : un moment de partage dans la bonne humeur

Samedi 8 novembre, la municipalité de Roussillon accueillait 394 personnes à son traditionnel repas des aînés. Cette manifestation conviviale, qui rassemblait les personnes de 70 à 95 ans s'est déroulée au Gymnase Baquet de 12h à 18h.

Les convives ont pu danser et apprécier le spectacle de cabaret composé de chanteurs et danseurs proposé par la compagnie «Pierre-Luc et Valérie». Des cadeaux (montres et paniers garnis) ont été remis aux 14 doyens (âgés de 90 à 95 ans) présents.

J-C Canario

Chargé de l'action sociale et du logement

Donner votre sang peut sauver des vies !



La prochaine collecte de sang aura lieu le mardi 17 février 2015 de 9h30 à 12 et de 14h45 à 19h15 au Sémaphore. Donner son sang est un acte volontaire ; C'est un cadeau rare et précieux...

Forum Santé personnes âgées et handicap un pari réussi !

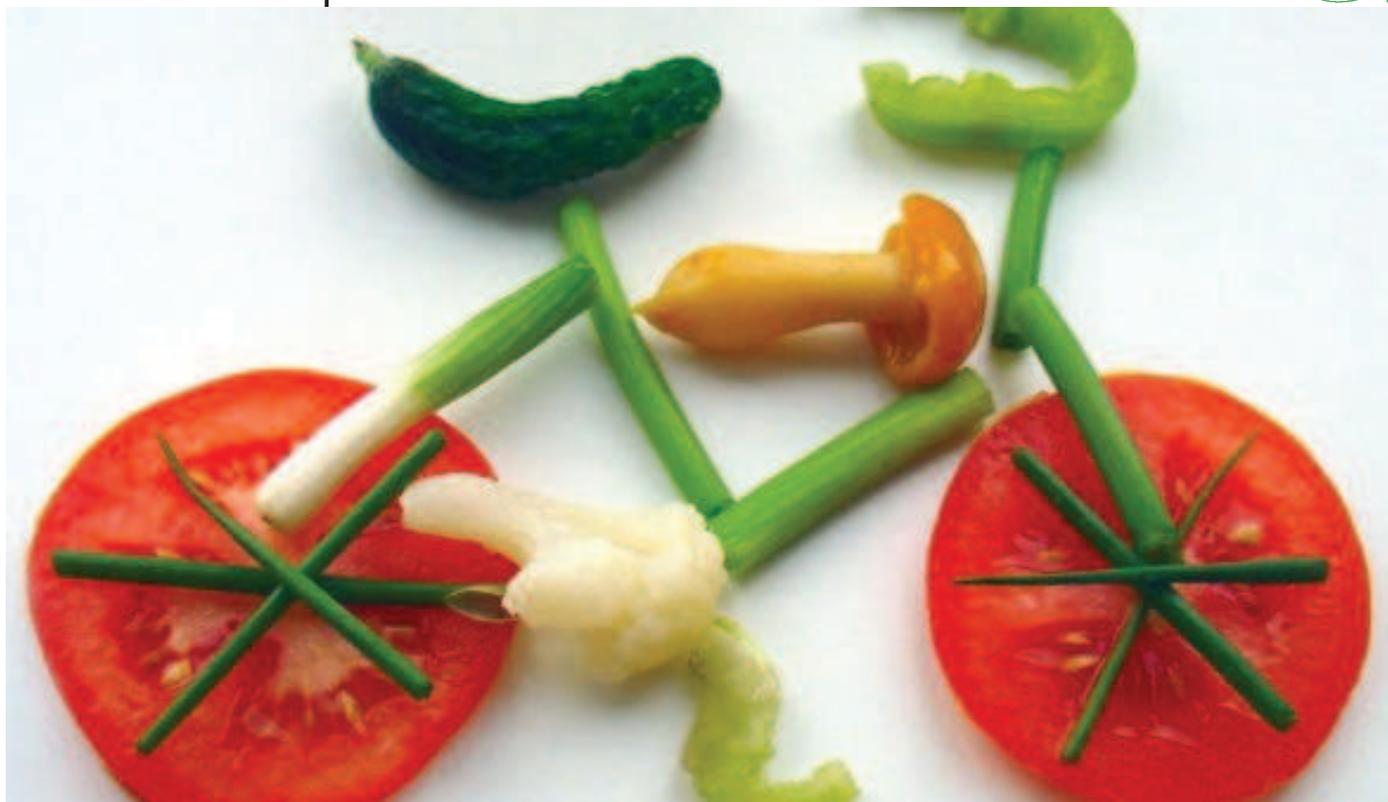
Le 10 octobre dernier, le premier Forum santé ouvrait ses portes au Sémaphore à Roussillon. Il rassemblait 27 associations et services ayant trait à la santé et au handicap. Ce forum a permis à la population roussillonnaise de connaître les différentes offres de soins présentes sur le territoire. Des conférences se sont également déroulées autour des personnes âgées. Ce fut une manifestation appréciée. L'opération devrait être renouvelée l'année prochaine.

Béatrice Krekdjian

*chargée de la santé, des personnes âgées
et du Handicap*

Association Petits Poids

Sportez vous bien !



L'association Petits poids propose une prise en charge du surpoids et de l'obésité chez tous publics (ados, adultes, séniors).

L'obésité croît rapidement en France depuis le début des années 1990 ; En outre elle apparaît de plus en plus jeune (16% des adolescents sont actuellement en surpoids contre 5% en 1980). De plus, les pathologies associées à une mauvaise nutrition (maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, cancers, ostéoporose, anorexie...) touchent des millions de personnes.

L'association Petits poids est une équipe de professionnels diplômés qui propose une prise en charge du surpoids et de l'obésité avec un suivi pluridisciplinaire. Cette équipe est constituée de préparateurs physiques spécialisés dans des activités à dominante lipolytique (fonte des graisses), ainsi que des diététiciens qui proposent un suivi diététique de qualité respectant le PNNS (plan national nutrition santé).

Elle privilégie la complémentarité du sport et de la nutrition pour obtenir des résultats optimaux et

répondre à la demande de prévention des risques liés à la mauvaise alimentation et la sédentarité.

Elle propose donc ses services de prévention avec :

- des activités physiques adaptées avec la pratique de sport conseillés pour les personnes en surpoids, des sports d'endurance plutôt que de résistance.
- des conférences et ateliers d'éducation nutritionnelles pour apprendre l'art de «bien manger» qui est source de santé et bien être.
- un suivi diététique complet avec des planifications alimentaires adaptées et individualisées par des professionnels de la diététique.

La journée du mercredi est une journée dédiée aux jeunes et adolescents en surpoids avec tous les mercredis après midi : Cardio training, Circuit training et Boot Camp (activités encadrées par des préparateurs physiques). Possibilité de prise en charge diététique et psychologique à la demande.

Renseignements au 06 58 94 56 88.

Les détecteurs de fumée,

un dispositif bientôt
obligatoire
dans votre habitation



Les incendies domestiques, tuent chaque année de 600 à 800 personnes en France. Pour réduire ce chiffre, l'installation d'un détecteur de fumée (DAAF) dans chaque foyer sera obligatoire d'ici le 8 mars 2015. La présence de cet appareil dans un logement permettrait de diviser par deux le nombre de victimes.

Quels sont les éléments essentiels à savoir sur cet objet qui va désormais faire partie de notre quotidien ?

- Une installation qui concerne tous les logements.

Que ce soit pour les résidences principales, secondaires, logements privés ou publics, neufs ou anciens, tout le monde est concerné. Le détecteur doit être en mesure de détecter la moindre fumée émise dès le départ de l'incendie, et d'émettre un bruit suffisamment puissant (supérieur ou égal à 85 dB(A) à 3 mètres) pour pouvoir réveiller et avertir une personne présente dans le logement. Le mécanisme fonctionne grâce à une pile, et ne peut être alimenté en électricité uniquement s'il dispose d'une alimentation de secours.

- Quel modèle choisir ?

Il suffit de suivre la norme CE EN14604. Le détecteur de fumée doit remplir certains critères: le nom et/ou marque ainsi que l'adresse du fabricant ou du fournisseur, le numéro et la date de la norme à laquelle se conforme le détecteur, la date de fabrication ou numéro du lot, le type de batterie à utiliser, le mode d'emploi pour l'installation, l'entretien et enfin le contrôle du détecteur.

- Où l'installer ?

Naturellement, il ne faut pas installer le détecteur de fumée n'importe où, et éviter certains emplacements. Par exemple, il faut bannir les endroits qui dégagent de la vapeur, comme la cuisine et la salle de bains. Il faut privilégier un couloir menant à une chambre par exemple, voire une chambre, et l'installer en hauteur, à distance des autres parois de la pièce.

- Est-ce à la charge du propriétaire ou du locataire ?

C'est le propriétaire du logement qui est seul responsable de l'installation initiale et du bon fonctionnement lors de la mise en location, tandis que le locataire est en charge du bon entretien et du bon fonctionnement tant qu'il occupe le logement.

- Informer son assureur est obligatoire.

Dès lors que le mécanisme a été installé dans le logement par l'occupant, ce dernier doit obligatoirement prévenir son assureur, qui pourra alors minorer la prime d'assurance. Dans le cas contraire, s'il n'a pas informé son assureur ou pas équipé son logement du tout, l'assureur pourra appliquer une franchise (de l'ordre de 5000 euros au maximum) si un incendie endommage le logement. ■

*Didier Charpenay
Chargé de la sécurité,
de l'environnement, et de la circulation*

Abus sexuels sur les mineurs dans le Nord-Isère :

un service spécialisé à la brigade de gendarmerie de Roussillon



En France, comme dans le monde d'ailleurs, l'abus sexuel touche particulièrement les femmes adultes. Malheureusement, il concerne aussi les mineurs de moins de 15 ans, âge de la majorité sexuelle en France. Malgré le traumatisme et les violences subies, les plaintes sont rares. En effet, l'agresseur est très souvent un proche de la victime.

Près de 90% des agressions sont commises dans le cercle familial. Ce pourcentage explique la grande réticence des enfants et des membres de la famille à dénoncer un parent, un ami. Des pressions, le recours à l'affectif sont souvent exercés pour que la maltraitance ne soit pas dénoncée.

La brigade de gendarmerie de Roussillon travaille en ce domaine avec un psychologue désigné par le parquet de Vienne. Le major Bosc, spécialisé dans l'audition des victimes et des auteurs de ces actes, dépend dans ce cadre de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BDPJ) de l'Isle-d'Abeau.

Il accueille les enfants de tout le Nord-Isère. En effet, la brigade de Roussillon est la seule de ce territoire qui soit spécialisée et équipée pour entendre les mineurs violentés. L'objectif de l'audition consiste à amener les enfants à confier les actes de maltraitance subis. Le major Bosc utilise différents supports pédagogiques

tels des poupées, du matériel de dessin, du mobilier de maison miniature qui facilitent la narration des faits. Les auditions sont enregistrées afin de ne pas faire revivre aux enfants les situations auxquelles ils ont été douloureusement confrontés.

À cette fin, une salle dénommée Mélanie a été complètement réaménagée avec l'aide bénévole de la société roussillonnaise GTS dirigée par M. Munoz. La municipalité, en la personne de MM. Duranton et Charpenay, adjoint délégué à la sécurité, a fourni des jouets et des poupées.

Ces actes de violence physique et/ou morale ne peuvent rester cachés et impunis. Si vous en avez connaissance, vous devez, dans l'intérêt de l'enfant, contacter la gendarmerie. ■

Numéros utiles :
Brigade de gendarmerie : 17
Accueil téléphonique enfance maltraitée : 119

*Didier Charpenay
Chargé de la sécurité,
de l'environnement, et de la circulation*



Un tremplin pour l'avenir : devenez Gendarme adjoint volontaire !

Si vous avez entre 17 et 26 ans, si vous êtes à la recherche d'une première expérience professionnelle, devenez Gendarme adjoint volontaire ! Après un temps de scolarisation vous permettant d'intégrer les valeurs de la gendarmerie, vous serez, sur le terrain, l'équipier d'un sous-officier.

Vous serez un véritable acteur de la prévention et de la sécurité intérieure. Vous aurez vocation à devenir gendarme ou à exercer un métier dans le domaine de la sécurité. Votre éventuel retour à la vie civile sera

facilité grâce à un centre de d'orientation et de reconversion.

Contacts :
Gendarmerie nationale
5 rue de l'Isle
38200 VIENNE
Tél. 06 18 69 58 67

www.lagendarmerierecrute.fr ■

Commémoration – Cérémonie du Onze-Novembre

Un émouvant hommage aux jeunes Roussillonnais morts pour la France.

La foule avait répondu nombreuse à l'invitation de la Municipalité malgré la pluie ce mardi 11 novembre. L'assistance commémorait certes le 96^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 mais aussi le centenaire du déclenchement de la Première guerre mondiale.

Outre les élu-e-s et les personnalités, les Jeunes sapeurs-pompiers, les corps constitués, les associations d'Anciens Combattants étaient fortement représentés. Robert Duranton, maire de Roussillon et Roger Boumichou, le représentant de l'Union des Mutilés et des Anciens Combattants (UMAC) rendirent un émouvant hommage aux Roussillonnais tombés au combat durant ce conflit et ceux qui suivirent malheureusement.

La Batterie-fanfane de Terrebasse dont c'était la dernière participation fut aussi chaleureusement applaudie.

Un livret, réalisé par le service Communication, intitulé «Petite histoire roussillonnaise de la grande Guerre» fut offert aux participants. Il a également été diffusé dans les trois bibliothèques de la Commune, les écoles et à la Cité de l'Édit.



Nouveaux arrivants

Accueil des Nouveaux Roussillonnais

Bienvenue à nos nouveaux Roussillonnais

Le samedi 18 octobre dernier à l'Hôtel de ville, la municipalité accueillait les nouveaux Roussillonnais. À cette occasion, les convives ont pu découvrir l'histoire de Roussillon en assistant à une visite guidée du château. Durant la réception, un diaporama a été diffusé, celui-ci présentait le patrimoine culturel, festif, associatif, et scolaire de l'agglomération roussillonnaise. Chaque roussillonnais s'est vu remettre un sac contenant différentes brochures de contacts utiles. Les nouveaux Roussillonnais ont pu partager un moment chaleureux et convivial. À l'issue de la manifestation, convives et élus ont pu échanger autour d'un apéritif dinatoire.



Fleurissement 2014

La ville récompense ses magiciens

aux mains vertes



Marie-Thérèse Lambert
Chargée
du cadre de vie

Le 28 octobre dernier a eu lieu au Sémaphore la cérémonie du Fleurissement. La municipalité a récompensé lors de cette soirée, les propriétaires des maisons et des balcons fleuris participant à l'embellissement de la Ville. Durant le mois de juin, une équipe d'élus et d'agents communaux ont sillonné les rues de Roussillon pour dénicher les meilleurs jardiniers et immortaliser par une photographie leur travail. Pas moins de 120 roussillonnais ont été invités à la cérémonie. Après avoir visionné un diaporama

dans lequel figurait la photo de leur jardin, il leur a été remis en récompense une «heuchère», jolie plante d'extérieur. Cette année, nos jardiniers ont également pu découvrir une nouveauté ; en effet, cinq trophées sont désormais attribués : celui du plus beau balcon, de la plus belle suspension, de la plus belle potée, du plus beau jardin fleuri, de la plus belle maison fleurie et du jardin décoré avec art... Après cette remise de prix, un apéritif dinatoire a été servi pour terminer ce moment chaleureux et convivial.

Que mijotent-ils à la cuisine centrale ?



La cuisine centrale, installée dans l'enceinte du groupe scolaire Henri-Wallon prépare chaque jour 250 à 300 repas destinés aux élèves de la Commune. Édito'rial a rencontré son responsable, Damien Archier.

Édito'rial : combien êtes-vous pour préparer ces centaines de repas quotidiens ?

D.A. : nous sommes quatre. Je suis assisté par deux cuisinières, Nadège Berthui et Sandra Brun ainsi que par une aide-cuisinière Frédérique Falco.

Édito'rial : comment se déroule votre journée ?

D.A. : nous commençons à 6 h. Nous préparons les repas jusqu'à 11 h. De 11 h à 11 h 30, nous préparons la livraison des repas aux maternelles Wallon et Langevin ainsi qu'à l'élémentaire Langevin. Nous assurons ensuite les deux services de l'élémentaire Wallon de 11 h 30 à 13 h 15. Nous participons après le repas à la surveillance des enfants avec les animateurs de l'association Pass-r'ailes jusqu'à ce que les enseignants les prennent en charge.

Nous retournons alors au restaurant pour nettoyer la vaisselle, le matériel et les locaux. Notre journée se termine à 16 h.

Édito'rial : comment sont préparés les repas ?

D.A. : les légumes sont lavés et découpés la veille pour permettre la cuisson dès notre arrivée le lendemain matin. La cuisson nous prend quasiment toute la matinée. Nous terminons la préparation des repas par la découpe des fromages et la préparation des desserts.

Ensuite, nous répartissons les denrées dans une bonne cinquantaine de plats pour six à huit personnes chacun.

Édito'rial : d'où proviennent les aliments ?

D.A. : nous recourons le moins possible aux surgelés, encore moins aux conserves. Nous privilégions les produits frais. C'est le cas de la viande depuis longtemps. Cela le sera bientôt pour le poisson. Nous favorisons les producteurs locaux ainsi que les circuits courts. Nous essayons de limiter les intermédiaires entre le producteur et le consommateur aux seuls transporteurs. Dans la mesure du possible, nous achetons des produits « bio », notamment des yaourts, des fromages, des légumes.

Édito'rial : comment sont préparés les menus ?

D.A. : nous veillons au bon équilibre des repas. C'est pourquoi, nous travaillons régulièrement avec une diététicienne. Nous suivons également les instructions du ministère de la Santé. Nous avons également le souci constant d'offrir des quantités adaptées aux enfants. Un enfant de trois ans n'a pas les mêmes besoins nutritionnels qu'un enfant de dix ans. Pour cela, nous suivons les recommandations du Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition (G.E.M.R.C.N.).

Nous adaptons les menus, quand cela est possible, aux enfants souffrant d'allergies mineures. Si celles-ci sont trop importantes, les enfants faisant par exemple l'objet d'un Projet d'accueil individualisé (P.A.I.) doivent fournir leur repas.

Éditorial : comment l'hygiène est-elle assurée ?

D.A. : le personnel suit régulièrement des formations afin de s'adapter à l'évolution des normes. Tous les étiquetages sont examinés afin de vérifier la traçabilité des denrées fournies. Toutes les denrées sont vérifiées lors de leur réception qu'il s'agisse de leur état général, de la Date limite de consommation (DLC), de leur température.

Cette dernière est d'ailleurs contrôlée non seulement durant la fabrication du plat mais aussi jusqu'à sa livraison. Pour les plats chauds, elle doit toujours excéder 63° et pour les plats froids être inférieure à 8°.

Notre cuisine centrale étant sous agrément sanitaire,

elle est inspectée à l'improviste au moins une fois par an par la Direction départementale de la protection des personnes (DDPP). De plus, des prélèvements sont effectués, toujours à l'improviste, tous les mois par le laboratoire départemental de Grenoble. Oui, vraiment, l'hygiène est une priorité !

Inscrire son enfant au restaurant scolaire :

Les inscriptions s'effectuent au mois de juin pour l'année scolaire suivante. Il est bien sûr possible de d'inscrire son enfant dans le cours de l'année.

Renseignements :

Hôtel de Ville

Service Enfance-Vie scolaire

4, place de l'Édit

Ouverture du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Tél. 04 74 29 31 60.



Photo de groupe : (de gauche à droite) ; Nadège Berthui, Frédérique Falco, Jérémy Guazzetti, Damien Archier.



Mise en place des T.A.P à deux mois de la rentrée, un premier bilan

Suite à la nouvelle loi sur les rythmes scolaires, Les T.A.P ont été mis en place grâce à une étroite collaboration entre les services de la mairie, les élus et l'association Pass-r'ailes.

Ces ateliers ont lieu le lundi et jeudi en élémentaire Wallon, le mardi et vendredi en élémentaire Langevin et tous les jours en maternelle. Ils sont d'1h30 en élémentaire et de 45 minutes en maternelle.

Chaque atelier fonctionne sur 7 semaines : période entre chaque vacance scolaire.

À compter de la rentrée des vacances de Toussaint jusqu'à Noël sont proposés aux enfants des classes

élémentaires : sport collectif, relaxation, théâtre, création textile, détente, dessin, collage. Pour les maternelles : motricité, relaxation, jeux chuchotés, jeux de société, construction, musique.

Les T.A.P ne sont pas obligatoires, 24% des élèves participent.

L'inscription s'effectue auprès de l'association Pass-r'ailes : soit directement au bureau de Pass-r'ailes, soit lors des permanences d'inscription dans les écoles.

Les inscriptions pour 2015

Les inscriptions débuteront en janvier pour les enfants nés en 2012.

Pour les enfants nés en 2013 vous pouvez les inscrire sur liste d'attente.

L'inscription sera confirmée en fonction des places disponibles.

Pour cela, se présenter en mairie, service des affaires scolaires

au rez de chaussée de la mairie avec :

- le livret de famille,
- un justificatif de domicile.



Bienvenue à Francette Rignol

Francette Rignol est la nouvelle directrice de l'école maternelle Henri-Wallon. Elle a pris ses fonctions à la rentrée de Septembre 2014. Auparavant, cette institutrice occupait un poste à l'école Floréal depuis 7 ans. Elle a également été directrice de l'école publique de Chambalud. Souhaitons lui la bienvenue parmi nous !

Fête des associations sympathique deuxième édition



PC'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la deuxième fête des associations le samedi 27 septembre organisée par le Conseil municipal des jeunes, le Centre social du Roussillonnais et la commission Sport et Jeunesse présidée par Véronique Mas, les associations accueillant le public au Sémaphore et au Tennis-club. Chacun pouvait se renseigner auprès des responsables associatifs pour se voir proposer des loisirs dans tous les domaines (sport, culture, santé,

solidarité, protection de l'environnement etc...). Après que le maire a remercié les organisateurs et tous les bénévoles présents, la manifestation s'est terminée par une évasion au Far-West grâce au Country Sensation suivie d'une démonstration endiablée du Brodway Rock samauritain. Patricia Michel et Laurent Blanchard, de l'association «Venez chanter» ont clos sur des refrains bien connus cette sympathique journée. ■

«De la démocratie locale

à la démocratie européenne»

Tel est le titre du livret réalisé par les élus du Conseil municipal jeunes honoraire (CMJH) après avoir travaillé avec la Commission Enfance-jeunesse et Cindy Collovray du Centre social du Roussillonnais sur le thème de la démocratie.

Leurs travaux ont été primés par la Mutualité sociale agricole ce qui a permis l'édition de l'ouvrage précité. Celui-ci sera diffusé aux élèves des écoles de Roussillon : une manière agréable et bien utile de découvrir l'exercice de la citoyenneté.

*Véronique Mas
Chargée de la communication,
du sport et de la jeunesse*



en bref...

Groupe scolaire St-Jacques



Une participation financière de la commune pour le groupe scolaire St-Jacques

L'école St-Jacques bénéficie d'une participation financière de la commune pour son fonctionnement. En effet, celle-ci est sous contrat d'association. La commune se doit de participer aux dépenses de fonctionnement d'une école élémentaire privé à la hauteur des dépenses de fonctionnement consenties pour les écoles publiques. Une nouveauté cette année : cette participation concerne non seulement l'élémentaire mais également la maternelle qui jusqu'alors n'en bénéficiait pas. Ainsi, la commune a versé 950€ par enfant scolarisé domicilié à Roussillon. 137 enfants sont concernés, cela représente une somme de 130 150€.

Suite à son élection le conseil municipal a reparti ses membres au travers 7 commi

| <p style="text-align: center;">Commissions et leurs Vice-présidents</p> <p>Élus</p> | <p>Culture Patrimoine Animation de la Ville</p> <p>Vice-Présidente : M^{me} Marie-Hélène Vincent</p> | <p>Finances Administration</p> <p>Vice-Président : M. René Pey</p> |
|---|--|--|
| | <p>M. Robert DURANTON, <i>maire</i></p> | <p>P*</p> |
| <p>Mme Marie-Hélène VINCENT, <i>Première adjointe</i></p> | <p>●</p> | |
| <p>M. René PEY, <i>Deuxième adjoint</i></p> | | <p>●</p> |
| <p>Mme Véronique MAS, <i>Troisième adjointe</i></p> | <p>●</p> | <p>●</p> |
| <p>M. Didier CHARPENAY, <i>Quatrième adjoint</i></p> | | |
| <p>Mme Marie-Thérèse LAMBERT, <i>Cinquième adjointe</i></p> | | |
| <p>M. Jean-Claude CANARIO, <i>Sixième adjoint</i></p> | | <p>●</p> |
| <p>Mme Béatrice KREKDJIAN, <i>Septième adjointe</i></p> | | |
| <p>M. Marc ROUSVOAL, <i>Huitième adjoint</i></p> | | <p>●</p> |
| <p>M Marcel MOUCHIROUD*, <i>Conseiller municipal délégué</i></p> | <p>●</p> | <p>●</p> |
| <p>M. Jean-Paul CAYOT, <i>Conseiller municipal délégué</i></p> | <p>●</p> | <p>●</p> |
| <p>M. Hubert BREYSSE, <i>Conseiller municipal</i></p> | | <p>●</p> |
| <p>Mme Josette BONNET, <i>Conseillère municipale</i></p> | <p>●</p> | |
| <p>M. Gérard BOUSSARD, <i>Conseiller municipal délégué</i></p> | | <p>●</p> |
| <p>Mme Evelyne GUILLERMO, <i>Conseillère municipale</i></p> | <p>●</p> | |
| <p>Mme Pascale TORSIELLO, <i>Coneillère municipale</i></p> | | |
| <p>M. Gilles PETINATAUD, <i>Conseiller municipal</i></p> | | <p>●</p> |
| <p>Mme Marie-Christine HAINAUD, <i>Conseillère municipale</i></p> | <p>●</p> | |
| <p>Mme Martine ROBERT, <i>Conseillère municipale</i></p> | | |
| <p>M. Thierry SASSOLAS, <i>Conseiller municipal</i></p> | <p>●</p> | |
| <p>Mme Chantal CHARDON, <i>Conseillère municipale</i></p> | <p>●</p> | |
| <p>M. Michel MAS, <i>Conseiller municipal délégué</i></p> | | |
| <p>M. Jean-Paul VIGNOUD, <i>Conseiller municipal</i></p> | <p>●</p> | |
| <p>M. Patrick BEDIAT, <i>Conseiller municipal</i></p> | | <p>●</p> |
| <p>M. Bernard PERNOT, <i>Conseiller municipal</i></p> | | |
| <p>Mme Martine CABRERA, <i>Conseillère municipale</i></p> | | |
| <p>M. Roland DUMAS, <i>Conseiller municipal</i></p> | | <p>●</p> |
| <p>Mme Laurence PIOT, <i>Conseillère municipale</i></p> | | |
| <p>Mme Mireille RICHOUX, <i>Conseillère municipale</i></p> | <p>●</p> | |

* Le maire est président de droit de toutes les commissions. M. Marcel Mouchiroud est expert dans toutes les commissions.



Missions :

| Communication Sports et jeunesse | Sécurité Environnement Circulation | Cadre de vie Innovation Vie scolaire | Santé Personnes âgées Handicap | Urbanisme Maintenance et travaux |
|---|--|---|--|--|
| Vice-Présidente : M ^{me} Véronique Mas | Vice-Président : M. Didier Charpenay | Vice-Présidente : M ^{me} Marie-Thérèse Lambert | Vice-Présidente : M ^{me} Béatrice Krekdjian | Vice-Présidents : M. Marc Rousvoal (maintenance et travaux) M. Michel Mas (urbanisme) |
| P* | P* | P* | P* | P* |
| ● | | | | ● |
| | | ● | | |
| | | | | |
| | ● | | | |
| | | ● | | |
| ● | | | | |
| | | | ● | |
| | ● | | | ● |
| ● | ● | ● | ● | ● |
| | | | | ● |
| | ● | | | ● |
| ● | | ● | ● | |
| | | | | ● |
| | ● | | | |
| | | | | |
| ● | | | | |
| | ● | | ● | |
| | | | | |
| ● | | | | |
| | | | | |
| | | ● | | ● |
| | ● | | ● | ● |
| | ● | | | |

Vos élus s'expriment

Une équipe municipale dynamique engagée dans l'action.

Le 23 mars, les Roussillonnais nous ont élus sur la base d'un programme développé pendant la campagne, prenant en compte les préoccupations majeures des habitants. Conformément à nos engagements, nous avons travaillé avec enthousiasme et énergie, pour engager nos actions dans les 6 années à venir.

Les commissions municipales ont été mises en place, des groupes de travail ont été créés et une action de terrain et de proximité est entreprise pour améliorer la vie au quotidien à Roussillon.

Pour faciliter les démarches, la Mairie sera désormais ouverte le samedi matin tandis que les permanences hebdomadaires des adjoints sont déjà en place.

La première décision, conforme à nos engagements, concerne les impôts qui n'augmenteront pas en 2014, malgré la baisse des dotations et le désengagement de l'État. Nous mettons en œuvre une politique de gestion rigoureuse avec de nécessaires économies afin de «faire mieux en dépensant moins».

Les rythmes scolaires seront mis en place dès la rentrée, sans surcoût pour les familles. Nous soutenons également la vie

associative roussillonnaise, les subventions annuelles aux associations ont été analysées au plus près et accordées en tenant compte des besoins réels et des projets, sans perdre de vue les intérêts des habitants.

Enfin tous nos élus sont sur le terrain, proches des Roussillonnais et œuvrent dans un esprit démocratique pour redynamiser la vie locale, soutenir le commerce de proximité, développer l'emploi et créer des animations porteuses de dynamisme collectif.

Véronique Mas
*Adjointe à la Communication
Sports et Jeunesse*

Les élus de la majorité municipale :
*R. Duranton, M. Vincent, R. Pey, V. Mas, D. Charpenay,
M. Lambert, J. Canario, B. Krekdjian, M. Rousvoal,
M. Mas, M. Mouchiroud, J. Cayot, G. Boussard, C. Char-
don, M. Robert, M. Hainaud, H. Breysse, P. Torsiello,
G. Petinataud, J. Bonnet, E. Guillermo, T. Sassolas.*

Le fait du prince !!!

Ni consultés, ni écoutés, ni associés, ... Les premières décisions (culture, éducation, santé, sécurité, ..) vont à l'encontre de nos engagements, de l'intérêt des Roussillonnais.

Les commissions réunies tardivement ont une fonction organisationnelle. Elles ne permettent ni réflexion approfondie ni échange sur la politique municipale, qui reste le domaine exclusif du maire. Nos courriers n'ont aucune réponse, y compris lorsque le maire le demande.

Nos perspectives pour l'école, l'enfance, la jeunesse, les associations d'éducation populaire, culturelles, la population, sont remises en cause par des décisions, des errements, des improvisations traduisant la dégradation du service public, le gaspillage des fonds publics : modification des entrées des écoles Langevin, mise en place d'une participation sur période limitée pour les temps d'activités périscolaires (TAP), arrêt du développement des technologies de communication, forte diminution des subventions pénalisant les enfants, les

parents des écoles publiques au bénéfice de l'école privée catholique, pour des raisons idéologiques.

Nous souhaitons poursuivre avec les communes de l'agglomération, des coopérations efficaces pour une politique culturelle accessible à chacun et la création d'un centre de santé. Mais «le fait du Prince» s'impose. Diminution de la subvention à la bibliothèque du CIE, retrait sans négociation de TEC, sans concertation ni débat en commission, mais subvention à une association qui proposera du divertissement.

Que dire de la politique salariale : cinq salariés remerciés pour financer le poste occulte de directeur de cabinet du Maire.

Patrick Bédiat
Conseiller municipal

Les élus de l'opposition municipale :
*P. Bédiat, M. Cabrera, J-L. Dumas, M. Richoux, B. Pernot,
L. Piot, J. Vignoud.*

Erratum

Lors de notre précédente édition, dans la liste des élu-e-s, M. Dumas, conseiller municipal, a été prénommé Jean-Louis et non Roland comme il se doit. Toutes nos excuses à l'intéressé et à nos lecteurs.



Encaissée par le comptable public pour la Commune et la Communauté de communes, la taxe d'habitation contribue au fonctionnement des services rendus à la population et au financement des équipements publics de ces collectivités.

Quelques explications à propos de la taxe d'habitation

L'automne est arrivé, les feuilles d'impôt aussi. Après avoir payé l'impôt sur le revenu, la taxe foncière si vous êtes propriétaire, voici maintenant dans votre boîte aux lettres la taxe d'habitation. Qui doit l'acquitter ? Comment est-elle calculée ? Qui décide de son augmentation ? Quelques questions auxquelles répond cet article.

La taxe d'habitation est due annuellement sur votre résidence principale ou secondaire, que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit.

Elle est établie en fonction du logement occupé le 1er janvier de l'année d'imposition et de votre situation à cette date.

Elle est calculée à partir de la valeur locative cadastrale de l'habitation et de ses dépendances. Chaque année, la loi de finances, votée par l'Assemblée nationale, fixe le coefficient forfaitaire annuel de revalorisation des valeurs locatives (+ 0,9% en 2015). Ce coefficient est automatiquement appliqué à la base des valeurs locatives cadastrales par les services du Trésor chargés de calculer la taxe foncière et la taxe d'habitation.

*René Pey
chargé des finances*

Ainsi, même si le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition, le montant de la taxe d'habitation peut connaître une légère augmentation.

Dans certains cas, le contribuable peut bénéficier de dégrèvements, voire d'une exonération. Si votre situation fiscale à l'impôt sur le revenu évolue, vous pouvez en bénéficier ou ne plus en bénéficier. Il est, en effet, tenu compte du revenu fiscal de référence et du nombre de personnes à votre charge.

Enfin, la contribution à l'audiovisuel public (l'ancienne redevance «télé») est recouvrée en même temps que la taxe d'habitation.

Pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, vous pouvez vous rapprocher du trésor public de Vienne Vienne SAID Roussillon 12 rue Jean Moulin BP 107 38209 Vienne cedex.



le Cross de l'Édit :

une bonne préparation physique pour nos élèves de l'élémentaire !

Le vendredi 17 octobre dernier, la cité scolaire de l'Édit a organisé le cross de l'Édit à Roussillon. Les élèves de la cité scolaire ainsi que les classes de CM2 des écoles Henri-Wallon et Paul Langevin, ont participé à cette manifestation. Les élèves des classes élémentaires se sont préparés avec leurs enseignants ainsi que Frédéric Nave, etaps au service sport scolaire. Cette participation leur a également permis de découvrir le collège et de rencontrer les élèves de 6^{ème}.

40 bougies

pour le Club cyclo roussillonnais



Le samedi 4 octobre dernier, le Club cyclo roussillonnais a célébré ses 40 ans d'existence.

Dès 9h00, un groupe d'une cinquantaine de cyclos composé d'anciens membres, de membres actuels et de quelques élus se retrouvait au Sémaphore pour un défilé autour de Roussillon. La première halte symbolique s'est tenue au château, lieu de départ de la première sortie officielle du club le 6 octobre 1974. C'est à mi-parcours qu'un ravitaillement surprise attendait les participants avec, pour beaucoup, l'occasion de découvrir le fameux Hypocras du domaine Mancosu. De retour vers 11h30, Max Dumez, président du club, a réuni les participants ainsi que les personnalités présentes pour un retour sur les temps forts qui ont marqué l'histoire du club.

La parole a ensuite été donnée à M^{me} Mas déléguée aux sports et représentant de la municipalité, à Alain Imbert président du CODEP38 de la FFCT et à Daniel Rigaud, conseiller général et cycliste. Ce dernier a

remis à chaque membre du club, un cadeau souvenir de cet anniversaire : un gilet haute visibilité CE fabriqué par Wizuo, personnalisé aux couleurs du club. Un cadeau utile à la sécurité de tous. Chaque invité s'est également vu remettre le bidon souvenir des 450 ans de l'Édit de Roussillon.

Un moment chaleureux et convivial a ensuite été apprécié autour d'un vin d'honneur, servi à tour de différents panneaux-photos, stands et expositions de maillots. Ce qui a permis, à bon nombre de participants, de se replonger un instant dans de nombreux souvenirs, anecdotes sportives et extra sportives.

En soirée, les adhérents et leurs conjoints se sont réunis dans un Sémaphore sublimé aux couleurs du club. Le repas a été servi dans une ambiance dynamique et chaleureuse. Quelques animations et surprises ont également agrémenté la soirée...

Cette belle journée a été une vraie réussite et a permis à ses nombreux participants, d'oublier un temps les tracas du quotidien et de se donner déjà rendez-vous pour le cinquantième anniversaire.



Ces abris, qui peuvent d'ailleurs s'avérer décoratifs, peuvent être élaborés avec des matériaux naturels : fagots de branches, tiges creuses, planchettes de bois, bûches percées de trous reproduisant des galeries horizontales, paille, carton ondulé ou alvéolé, fibres de bois, briques creuses. L'hiver est une saison propice à leur construction.

Cet hiver, construisez un abri pour les insectes !

On connaît bien les nichoirs pour les oiseaux du jardin. On s'intéresse depuis peu aux insectes. En effet, ceux-ci s'avèrent des auxiliaires très utiles pour lutter contre les parasites du jardin. Leur fournir un abri permet de favoriser cette faune bénéfique et d'assurer ainsi la pollinisation des plantes.

Loger les insectes, oui, mais par n'importe lesquels ! L'objectif est d'abord, pour les jardiniers, de favoriser les espèces d'insectes auxiliaires. Ceux-ci sont de précieux alliés pour lutter contre les parasites des plantes. Il ne s'agit pas tout à fait de la lutte intégrée, très utilisée en culture biologique, mais presque : on n'introduit pas artificiellement des populations d'insectes bénéfiques, mais on les attire dans son jardin, et on les encourage à y rester, afin qu'ils se nourrissent d'espèces nuisibles ou qu'ils assurent la pollinisation.

*Didier Charpennay
chargé de la sécurité, de l'environnement
et de la circulation*

L'autre avantage est qu'on contribue ainsi à favoriser la biodiversité locale et à rétablir l'équilibre de la chaîne alimentaire. L'intérêt pédagogique n'est pas non plus négligeable : voilà une bien jolie façon d'éveiller les enfants et de les sensibiliser à la richesse de la faune sauvage ! Ces hôtels à insectes sont d'ailleurs parfois installés dans les écoles. Ils peuvent notamment héberger de grands amateurs de pucerons :

- Les coccinelles, amies bien connues des jardiniers,
- Les chrysopes,
- Les pemphédrons, ces petites guêpes noires et inoffensives, solidaires.

Les abris peuvent aussi accueillir des osmies, ces petites abeilles solitaires, très utiles pour la pollinisation. ■

Sécurité routière

Stop

à l'insécurité routière

La sécurisation des intersections dangereuses se poursuit. Dernièrement, ce sont les Chemin de la Grésille, les rues Manet et des Arnaudes qui ont été dotées d'un stop. Les conducteurs doivent ainsi marquer l'arrêt et céder le passage aux véhicules circulant rue Yves-Farge.

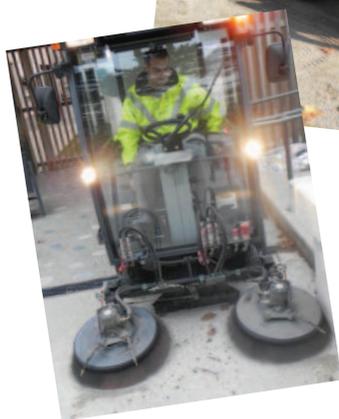
Espaces verts

Quand désherbage et nettoyage font bon ménage !

La propreté de nos espaces publics est une priorité. À cette fin, l'acquisition d'une balayeuse a été décidée après avoir testé l'efficacité durant une période de location. Un appel d'offres est en cours. Le faible encombrement et la maniabilité de ce genre de véhicule lui autorisent de nettoyer les trottoirs, les allées. Utilisé sur les voies et espaces goudronnés, il en permet le désherbage.

Celui-ci devant désormais être effectué en recourant le moins possible aux pesticides, une grille de coupe, pouvant être attelée à un tracteur vient compléter l'outillage du service Espaces verts. Elle intervient, elle, efficacement sur les zones sablées : les allées du jardin de la Paix, du stade municipal, du quartier Bel Air, les jeux de boule, les zones ensablées des cours d'école notamment à l'élémentaire Langevin.

Deux nouveaux matériels qui se complètent et confirment que désherbage et nettoyage font bon ménage.

Infos
en bref...

Plan Local d'Urbanisme

Plan local d'urbanisme :
un document qui vous concerne
et ne manque pas d'ALUR !

Après une suspension entre 2006 et 2012 due à l'élaboration du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) par le représentant de l'État et à la nécessaire prise en compte des évolutions récentes du contexte réglementaire, le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune est à nouveau d'actualité à Roussillon.

La nouvelle équipe municipale s'est approprié l'historique du dossier. Elle a mis en chantier de nouvelles réunions afin d'achever dans le courant de l'année 2015 la transformation du Plan d'occupation des sols (POS) en Plan local d'urbanisme.

Celui-ci affichera une nouvelle présentation : il doit, en effet, intégrer les engagements du Grenelle de l'Environnement et respecter les exigences de la loi pour **l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)**.

À partir des propositions présentées en réunion avec les Personnes publiques associées (PPA) et la réalisation d'une étude complémentaire, la phase d'échanges apportera des éléments d'appréciation en matière de ruissellement urbain. Elle ponctue le temps de la réflexion et du recueil des données nécessaires à la formalisation du projet de PLU. Celui-ci sera présenté au vote du conseil municipal au printemps 2015 et ensuite soumis à enquête publique auprès de la population. Un document qui, à coup sûr, vous concerne !

*Michel Mas,
chargé de l'urbanisme*

Marché du mardi

Le marché du mardi implanté sur la place de la République existe depuis le 13 mai 1951. Ce sont les Grands-parents de M. Chaleat, primeur qui l'ont mis en place avec la municipalité de l'époque.

L'équipe municipale a souhaité développer davantage ce marché pour créer un réel service de proximité.

Jusqu'ici, il était composé de 3 stands :

- d'un primeur producteur/revendeur fruits et légumes «les jardins de Vivi» tenu par M. Éric Chaleat. Celui-ci exerce sa profession à St Prim (510, Route des Roches). Cela fait 17 ans qu'il est présent sur le marché. Il propose un service de drive.

Vous pouvez d'ailleurs le contacter au 04 74 56 53 42 et par mail : eric.chaleat@wanadoo.fr.

Il dispose également d'un blog [jardin devivi](http://jardindevivi.com).

- d'un producteur de volailles M. David Alves, actif depuis 1977. Son activité est la vente de poulets crus et rotis. Il est présent sur le marché depuis juin 2014. Il vous propose un service de livraison et de plats cuisinés.

Il dispose d'un blog www.volaillesfermealves.blog.fr et vous pouvez le contacter au 06 77 73 98 40.

- et d'un fromager affineur Arnaud Vinson, dont la spécialité est la production du comté et produits de Savoie et Pyrénées. Celui-ci, originaire d'Hauterives, il exerce sa profession depuis 15 ans. Il est présent sur le marché depuis 2001.

Vous pouvez le contacter au 06 84 33 66 19.

Depuis le 16 septembre, un stand de poissonnerie s'est joint au marché. Il s'agit d'«Aux caprices de l'Océan». C'est Rachid Atamna qui aura le plaisir de vous accueillir. Poissonnier depuis une vingtaine d'années, ce dernier est basé à la maison Pochon à Albon. Vous pourrez également le retrouver sur le marché dominicale.

Si vous souhaitez passer une commande, vous pouvez le contacter au 04 75 03 05 74.



Hexcel s'implante à Roussillon

Le groupe américain Hexcel, leader mondial de la fibre de carbone, va implanter son nouveau site de production sur la plateforme chimique de Roussillon. La construction de l'usine débutera en 2015 pour un démarrage de la production prévu début 2018.

La nouvelle installation s'étendra sur un site de 15 hectares, à proximité du GIE Osiris, afin de bénéficier des équipements et de leurs mutualisations gérés par le Groupement d'intérêt économique «GIE Osiris».

Cette usine sera la première en Europe à fabriquer du polyacrylonitrile utilisé comme matière première précurseur de la fibre de carbone.

Le groupe développera une chaîne d'approvisionnement renforcée pour soutenir l'essor des composites pour l'industrie aéronautique, notamment pour Airbus et Boeing. Cette implantation permettra la création de 120 emplois.



L'Agence Postale Communale se modernise !

L'Agence Postale Communale (APC) de Roussillon située, Place Alfred-Poizat, a modernisé son système informatique afin de mieux vous accueillir. Un système d'information plus ergonomique avec des fonctionnalités nouvelles dans un objectif de satisfaction de la population.

Ce point de contact postal rattaché au bureau de poste de Roussillon, situé avenue Jean Jaurès, offre aux Roussillonnais un service postal et financier dans le cadre d'un service de proximité. 90% des opérations d'un bureau de poste sont réalisables dans une APC. Plus de 88% des habitants se déclarent satisfaits des services proposés par leur agence postale.

Infos pratiques

Votre agence postale communale est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h, le samedi, de 8h30 à 11h.

**Etude réalisée par TNS Sofres pour L'Observatoire National de la Présence Postale en février-mars 2012*





Ce vendredi 28 novembre dernier, l'Édit a été lancée ! C'est une monnaie locale, se présentant sous la forme de billets (1 édit équivaut à 1 euro) et qui permet d'acheter dans les commerces de proximité du territoire adhérents à l'association «Commerce et savoir-faire». En utilisant cette monnaie, les acheteurs et les commerçants s'intègrent dans une démarche «gagnant-gagnant». En effet, cela permet au consommateur d'économiser 10 % de pouvoir d'achat sur les produits achetés et aux commerçants de fidéliser leur clientèle tout en redynamisant le commerce de proximité.

Outre le consommateur lambda, les comités d'entreprises peuvent aussi utiliser l'Édit et donc faire circuler de la richesse sur le territoire. Mais la démarche s'inscrit également dans un projet, porteur de valeurs plus fortes : le Centre social du Pays roussillonnais a également décidé d'adhérer à l'association «Commerce et savoir-faire» afin de pouvoir utiliser la nouvelle monnaie pour venir en aide aux familles en difficultés.

N'hésitez pas à vous procurer des Édits, vous trouverez 15 comptoirs de change dans toute l'agglomération roussillonnaise et un comptoir de change dans chaque commune rurale où des commerces sont partenaires de l'association.

